

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 15 NOVEMBRE 1845.

Le gouvernement vient de faire annoncer, pour le 20 décembre prochain, l'adjudication des chemins de fer de Paris à Lyon et de Creil à Saint-Quentin.

Aux termes de l'article 3 du cahier des charges relatif au chemin de fer de Paris à Lyon, le tracé de ce chemin dans la traversée de la ville de Lyon et l'emplacement des gares de cette ville, ainsi que le point où finirait le chemin de Paris à Lyon, devaient être déterminés par l'administration avant l'adjudication publique.

Conformément à cet article, le ministre des travaux publics a décidé, par arrêté du 12 novembre 1845, sur l'avis du conseil général des ponts et chaussées :

1° Que le chemin de Paris à Lyon, dans la traversée de cette dernière ville, se dirigerait sur la rive droite de la Saône par Vaise, traverserait en souterrain la montagne Saint-Irénée, franchirait la Saône et arriverait sur le cours Napoléon ;

2° Que le chemin de fer de Lyon à Avignon aurait deux points de départ : l'un à l'extrémité de la gare du cours Napoléon, l'autre sur la rive gauche du Rhône, près du pont de la Guillotière, soit en amont, soit en aval de ce pont, et qu'il aurait une gare spéciale en ce dernier point ;

3° Que la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon aurait l'usage commun de la gare de la Guillotière, et la compagnie du chemin de Lyon à Avignon l'usage commun de la gare du cours Napoléon, et qu'à défaut d'accord entre les compagnies, les conditions de l'usage commun, ainsi que les redevances à payer soit par l'une, soit par l'autre de ces compagnies, seraient réglées par l'administration supérieure.

Aux termes de l'article 2 du cahier des charges annexé à la loi relative au chemin de fer de Creil à Saint-Quentin, le tracé du chemin de fer entre Noyon et Saint-Quentin devait être déterminé par l'administration avant l'adjudication. Conformément à cet article, le ministre des travaux publics a décidé, sur l'avis du conseil général des ponts et chaussées, que le tracé serait dirigé par Chanay, Tergnier, Montescourt et Gauchy.

Les compagnies qui voudront soumissionner soit le chemin de fer de Paris à Lyon, soit celui de Creil à Saint-Quentin, devront déclarer leur intention par écrit avant le 5 décembre ; c'est également avant l'expiration du même délai que devront être remplies, au secrétariat général du ministère des travaux publics, toutes les formalités nécessaires pour être admis à soumissionner.

Le cautionnement à déposer est de 16 millions pour le chemin de Paris à Lyon et de 3 millions pour celui de Creil à Saint-Quentin.

La décision que vient de prendre le gouvernement fera-t-elle cesser la crise commerciale qui pèse généralement sur toute la France ? Nous ne le pensons pas. Sans doute, des millions qui, versés comme premier dixième, sont aujourd'hui dans les coffres des compagnies, une partie retournera au commerce dans le courant de janvier, c'est-à-dire dans deux mois ; mais ce sera, à notre avis, la plus faible partie ; le reste sera employé à l'achat des actions de la compagnie adjudicataire, sera reporté sur les lignes déjà concédées, et particulièrement sur les cent chemins qui sont aujourd'hui à l'étude, dans l'espérance de réaliser les primes qui ont enrichi les premiers spéculateurs.

Nous ne savons rien faire avec mesure ; nous avons longtemps laissé les chemins de fer dans l'oubli, nous les entreprenons aujourd'hui avec un enthousiasme dangereux ; nous nous

en exagérons la nécessité, en ce sens que nous en créons sur des points où les revenus de la circulation ne donneront jamais l'intérêt du capital engagé. Pour peu que nous allions quelques années encore de ce train, les villages voudront transformer leurs chemins vicinaux en rails-ways. Si cela n'était que ridicule, nous pourrions nous en moquer ; mais le danger est trop grand pour n'être pas signalé.

Nous allons prendre un exemple. Les compagnies qui se sont formées dans le but de soumissionner le chemin de Paris à Lyon sont au nombre de vingt ; le capital nécessaire est de deux cents millions. Le plus grand nombre ont porté leur souscription à ce chiffre ; les unes ont demandé aux actionnaires cinquante francs, d'autres soixante-quinze francs par action. Prenons pour chacune le chiffre de deux cents millions et de cinquante francs ; il en résulte que vingt compagnies ont reçu chacune vingt millions, et ensemble quatre cents millions qui ont été enlevés à la propriété qui en a tant besoin, au petit commerce qui ne peut pas s'en passer et qui souffre d'en être privé, enfin aux transactions ordinaires de l'industrie, pour devenir presque improductifs.

Si la ligne de Lyon était seule à absorber les capitaux, peut-être l'influence de ce détournement ne serait-elle pas bien grande ; mais il en est de même de toutes les lignes sur Avignon, sur Strasbourg, sur Saint-Quentin, sur Genève, sur Bordeaux, etc. Telle ligne a six compagnies, telle autre huit, et les capitaux s'engouffrent inutilement dans les comptoirs de ces compagnies qui ne sont pas toutes sérieuses, dont plusieurs se bornent pour toute étude, pour tout projet, pour toute soumission, à toucher les intérêts de l'argent qu'elles auront reçu. Et cela ne s'arrête pas ; une ligne concédée, on parle de deux ou trois autres, et nous descendons chaque jour plus profondément vers une catastrophe inévitable.

Telles sont les suites du mauvais système qu'on a suivi, tel est le résultat de l'abandon des chemins de fer aux compagnies, de la faute, de la complaisance d'un pouvoir stupide qui n'a pas voulu reconnaître que l'intérêt du pays imposait à l'Etat le devoir de construire et d'exploiter les chemins de fer.

Aujourd'hui l'adjudication de deux chemins est annoncée ; il y a vingt-six compagnies pour ces deux lignes ; quelques-unes sont incapables de réunir les sommes nécessaires pour l'exécution du rail-way. Le ministre les écartera-t-il, comme c'est son droit ? il se fera accuser de partialité, de connivence. Les laissera-t-il se présenter à l'adjudication ? elles feront des offres ruineuses, obtiendront la concession, et disparaîtront après avoir réalisé des primes. Il y a une loi qui rend les souscripteurs responsables des cinq premiers dixièmes ; elle sera inapplicable dans un grand nombre de circonstances ; son exécution fut-elle possible, on hésiterait dans le cas que nous venons de citer, parce qu'on réduirait à la misère des milliers de familles.

Pour éviter ce danger, renoncera-t-on à une concurrence sérieuse, réelle ? Permettra-t-on la fusion dont l'exemple a été donné dans l'affaire du chemin du Nord ? On tombe dans l'illégalité. Ainsi, d'un côté la ruine, de l'autre l'illégalité, et dans les deux cas la dépréciation des propriétés, la gêne de l'industrie, la crise commerciale, les spéculations hasardeuses, le jeu effréné, des catastrophes. Voilà où nous en sommes.

Nous lisons dans une feuille exclusivement consacrée à la discussion des questions commerciales :

« Le commerce éprouve des souffrances inouïes. Nous avons sous les yeux plusieurs lettres de Paris et des départements que nous pourrions reproduire. On ne se borne pas à nous annoncer que la vente est arrêtée, que le chiffre des demandes est considérablement réduit, que l'on est forcé de diminuer tous les jours le travail ; on formule encore contre le ministère, et surtout contre M. Cunin-Gridaine, des accusations nettes, positives, violentes. Et ces lettres ne nous viennent pas d'hommes d'une opposition systématique ; elles nous sont adressées par des producteurs considérables, amis de l'ordre, par ces hommes mêmes qui forment le plus solide appui du gouvernement actuel !

» Ces plaintes sont légitimes. N'est-ce pas le gouvernement qui, par sa sollicitude pour les spéculateurs de la Bourse, a amené une crise commerciale ? Et malgré les pétitions du commerce de Paris, malgré le prix exorbitant des denrées, malgré les dépôts immenses de numéraire dans les caisses de quelques banquiers, malgré les souffrances inouïes du commerce, il continue à ne rien faire, il ne dit pas même un mot pour calmer les inquiétudes irritées ! »

Nous lisons dans le *Moniteur industriel* :

A la Bourse, les opérations deviennent de plus en plus difficiles. Ce n'est pas encore une crise, ce n'est qu'un trop plein. On a du papier, on n'a pas d'argent ; aussi, le prix de l'argent est excessif, et celui des titres réellement avili.

Mais, tout compte fait, c'est un mauvais symptôme, car c'est de la sorte qu'on arrive aux crises véritables. En effet, si tant d'argent est venu aux chemins de fer, c'est parce que les titres en étaient recherchés ; mais, si cette faveur cesse, l'argent reviendra là d'où il était sorti, excepté cependant celui qui restera entre des mains toujours prêtes à recevoir et pas toujours prêtes à rendre.

Si la crise n'atteignait que les spéculateurs ordinaires, nous ne serions pas excessivement affligés ; mais elle atteindra le commerce. C'était déjà pour le commerce une assez triste chose que de voir l'argent refluer en masse vers la spéculation ; aussi les circonstances exigeaient de sa part une grande prudence ; malheureusement les bons conseils n'ont pas prévalu. On a cru que le meilleur moyen d'obvier à la rareté de l'argent et à l'atonie que cette rareté amenait dans les affaires commerciales, c'était d'avoir recours aux chances jusqu'ici si belles de la spéculation sur les chemins de fer, et quelques-uns ont mis, dès lors, leurs derniers écus dans les chemins de fer. Ceux-là se faisaient ce raisonnement : Nous allons demander le plus d'actions possible dans toutes les compagnies qui se forment, nous aurons infailliblement de belles et bonnes primes que nous réaliserons au premier besoin. Sur cette idée de primes à réaliser, on ne s'est pas arrêté à demander des actions au pair. Or, comme les compagnies en étaient avaries, surtout les bonnes (on sait maintenant pourquoi), on a acheté à prime, comptant sur la hausse.

Mais les besoins sont arrivés, et, au lieu de la hausse qu'on espérait, une baisse considérable et soutenue est venue détruire toutes les illusions. Il a fallu se résoudre à des pertes ou emprunter à des taux exagérés. Combien de fois faudra-t-il répéter que la Bourse englutit infailliblement tout spéculateur qui ne peut attendre les versements ?

Depuis samedi, les terreurs se sont un peu dissipées, mais la situation de la place est toujours la même.

La presse de Londres s'occupe toujours avec anxiété de la question des céréales et de la disette que les uns croient imminente, et qui n'est pas possible, selon les autres. D'après le *Globe*, le bruit courait que sir Robert Peel, vaincu dans le cabinet quant à son désir d'ouvrir les ports pour l'admission des blés étrangers, se serait déterminé à convoquer le parlement et à lui demander un vote de trois millions, dans le but de donner du travail aux masses inoccupées de la population irlandaise, et de leur fournir ainsi des moyens d'existence.

Le *Standard* se montre satisfait de l'espèce d'enquête à laquelle se livre le cabinet ; il croit qu'en faisant davantage le gouvernement causerait beaucoup de mal.

« Il y a, dit-il, une grande différence entre diminuer le prix des grains en modifiant violemment la loi et donner du travail aux ouvriers en augmentant les salaires et en stimulant l'industrie, et c'est à ce dernier parti, meilleur que le premier, que le gouver-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 16 NOVEMBRE.

Deux Histoires dans une.

(Suite et fin.)

Deux jours après, la sauvage enfant fut livrée aux femmes de chambre, et même au coiffeur ; cette fois, elle se laissa faire avec assez de patience. On crépa ses magnifiques cheveux, on fit entrer trente épingles dans ce merveilleux échafaudage ; on lui mit de la poudre, du rouge, des mouches, et puis, grand Dieu ! on emprisonna ce beau corps si souple, si indépendant, dans un étroit corset baleiné qui lui défendait tout mouvement. Le dernier ceillet lacé, la patience d'Anne était à bout. Elle échappa aux mains des femmes de chambre, saisit des ciseaux et coupa le corset du haut en bas ; puis elle jeta sous ses pieds les magnifiques robes qui lui étaient destinées, secoua la poudre de ses cheveux, renversa tout sur sa toilette, et, abandonnant ce champ de carnage, elle se réfugia dans un petit cabinet. Là, elle se barricada, et répondit aux parlementaires qui lui suppliaient d'ouvrir qu'elle se laisserait mourir de faim si on ne lui permettait pas de la laisser tranquille.

Durant quinze grands jours, ces scènes se renouvelèrent. Mme Laprise ne put rien faire de l'indocile enfant. D'un autre côté, du moment qu'on avait su l'arrivée de Mlle de Fléville, la plus vive curiosité avait été éveillée, et l'ambition aussi. Déjà l'on convoitait l'héritière et l'héritage. Les vaines se succédaient chez Mme Laprise, et comme les droits d'Anne paraissaient incontestables, déjà plusieurs prétendants s'étaient mis sur les rangs. La position n'était plus tenable. Mme Laprise ne pouvait présenter dans le monde une petite fille en robe de bure, les cheveux en désordre, et parlant patois.

Il fallut prendre une résolution et agir sévèrement contre la rebelle. Anne adorait Dainvaux et sa femme, mais ceux-ci n'avaient sur elle aucune influence. M. Laprise les invita à partir pour Fléville secrètement, et se fit installer dans le château, et se rendit dans l'appartement de la jeune fille.

— Mademoiselle, lui dit-il d'un ton grave, votre noble mère a consumé quinze années de sa vie à vous chercher, à vous pleurer. Quinze années de souffrances l'ont brisée ; elle s'est sentie mourir et m'a appelé près d'elle pour m'imposer un devoir sacré. Elle m'a donné tous ses droits sur

vous ; elle m'a fait jurer de tout faire pour vous retrouver, pour vous conserver et vous rendre un nom qui est le vôtre, une fortune qui vous appartient. J'ai abandonné toutes mes affaires, j'ai mis à vous chercher une activité infatigable ; enfin je me suis jeté dans les embarras d'un procès. Si je le perdais, vous devriez renoncer à une fortune dont vous n'avez pas encore joui ; mais moi, j'y perdrais mon honneur et une fortune acquise par trente années de travail. Eh bien ! au lieu d'apprécier les sacrifices que j'ai faits pour vous, vous vous faites un jeu de lutter contre nous, de contrarier tous nos plans, de résister à notre volonté lorsque nous n'avons en vue que votre bonheur. Ceci, c'est de l'ingratitude. On m'a dit que vous étiez intelligente, que vous étiez bonne. Oui... vous êtes intelligente, mais vous avez un mauvais cœur.

M. Laprise avait touché la corde sensible. Anne fondit en larmes et dit d'une voix étouffée par les sanglots :
— Oh ! non... non, Monsieur, je n'ai pas un mauvais cœur... Mais j'ai eu tort, et désormais je serai soumise... je ferai tout ce que vous voudrez, j'obéirai à toutes vos volontés.

M. Laprise n'eut point foi à cette promesse que l'émotion du moment avait arrachée à Anne ; il reprit du même ton glacé :

— Il est trop tard, Mademoiselle. Dainvaux et sa femme sont partis pour Fléville, vous ne les reverrez que lorsque vous aurez mérité cette faveur. Je vais vous conduire au couvent de Saint-Nicolas-de-Port ; votre retour ici dépendra de votre soumission et de votre assiduité à vos études. Plus tard, quand vous vous retrouverez au milieu de nous, près de vos père et mère adoptifs, vous me remercirez de la sévérité que vous me forcez à déployer.

Anne, à la grande surprise de M. Laprise, qui s'attendait à une explosion de colère, ne répondit pas et pleura quelques instants en silence, puis elle essuya ses yeux et dit :

— Vous avez raison, Monsieur, car je suis bien coupable. Emmenez-moi vite... Vous verrez que je ne suis pas méchante et que je veux mériter vos bontés.

Le même soir, M. et Mme Laprise la conduisirent à Saint-Nicolas-de-Port, dans le couvent où elle était née, et où sa malheureuse mère lui avait donné son premier et son dernier baiser.

Huit jours après, Anne avait revêtu le costume de la maison. Elle avait été docile sur le chapitre de la toilette ; mais les habitudes de seize années ne sont-elles pas une seconde nature ?

Chassez le naturel, il revient au galop.

Aussi, malgré ses bonnes résolutions, Anne se laissait encore aller à ses colères, devant lesquelles ses parents adoptifs s'étaient si souvent inclinés autrefois. Seulement la punition les suivait, ce qui déconcertait singulièrement l'enfant gâtée. Les livres lui étaient profondément antipathiques, et elle commençait à regretter de ne pas s'être laissée poudrer et corseter ; elle regrettait Mme Laprise qui ne lui avait demandé que de se faire belle. Aux récréations, son plus grand bonheur était de monter rapidement au haut des arbres, et c'était précisément ce qu'on lui défendait. La pauvre enfant pleurait, rappelant son village, sa robe de bure, ses sabots, la danse du dimanche et sa chère liberté.

Il devenait fort difficile de faire l'éducation de la *petite sauvage*, comme la nommaient ses compagnes, qui se moquaient d'elle impitoyablement. Anne ne leur pardonnait pas leurs quolibets et leur jetait des regards foudroyants. Une seule la défendait contre toutes et attirait son affection par ses manières caressantes : c'était Athénaïs de Gondrecourt. Athénaïs enfant avait souvent envié la liberté de la fille du berger. Anne, en passant devant le château de Gondrecourt, avait quelquefois envié les parures de la fille du comte. Elles se trouvaient au même niveau ; l'éducation seule établissait une distance entre elles. Athénaïs était un modèle de grâce et d'élégance, elle se mit dans la tête de former l'héritière des Fléville. L'amitié et peut-être un autre sentiment lui vinrent en aide.

Un jour qu'Anne entraînait étourdiment au pailloir, elle s'arrêta confuse. Un étranger causait à la grille avec Athénaïs : c'était son frère, le comte de Gondrecourt. Anne le connaissait bien ; plusieurs fois le jeune seigneur avait daigné faire danser sa jolie vassale, et Anne en avait été bien fière. En se retrouvant en face de lui, elle se sentit toute tremblante et demeura immobile. Le frère et la sœur ne le virent pas ou feignirent de ne pas la voir, et ils continuèrent leur conversation ; mais Athénaïs éleva la voix :

— Tu te rappelles, n'est-ce pas, la jolie fille du berger ?
— Que j'ai fait danser vingt fois... Elle était charmante.
— Et tu sais que c'était une demoiselle de Fléville ?
— Cela fait assez de bruit dans le monde. Mais comment soutient-elle sa nouvelle position ?

— Assez mal, la pauvre enfant ! La société a des exigences qu'elle ne comprend pas. Elle a été amenée ici ; je l'aime de tout mon cœur, mais elle est d'une gaucherie et d'une ignorance qui me déconcertent tout à fait. Elle ne sait point lire et parle patois. Quel dommage ! Si elle le vou-

nement s'est arrêté. Il est probable que le printemps et l'été prochains les travaux de vingt ou trente chemins de fer auront commencé, et répandront parmi les gens de la campagne plusieurs millions, précisément à l'époque de l'année où le manque de pommes de terre se ferait sentir, s'il devait se faire sentir.

Enfin, le *Morning-Post*, journal du vieux torisme, et par conséquent de la grande propriété qui a intérêt à vendre ses récoltes le plus cher possible, est satisfait de la récolte de l'année; il semble désirer le *statu quo*, et ne se permet que cette restriction: « Sans doute, dit-il, il y a lieu de montrer de la prudence, et l'on fera bien de vivre avec économie et de ménager les vivres. » Et ceux qui n'en ont pas, que feront-ils?

En attendant, le prix des pommes de terre augmente partout dans la Grande-Bretagne.

« A Sunderland, dit le *Sun*, la maladie de la pomme de terre est plus hideuse que tout ce que l'on a vu jusqu'ici; la pomme de terre est attaquée par des myriades de petits vers rouges. On peut se faire une idée de la misère qui régnera dans les districts de vaste exploitation de houilles près de Sunderland. »

LETRE SUR TAITI.

« Noukahiva, 2 avril 1845.

« La souscription ouverte en France pour offrir une épée d'honneur à M. Dupetit-Thouars fait peut-être plus de bruit ici qu'elle n'en a occasionné encore chez vous; mais, aux Marquises, la manifestation est bien différente de celle qui s'est déclarée sur le continent. Tout le monde semblant d'accord et proclamant ouvertement son opinion à cet égard, j'ai dû en prendre note.

« Tout le monde ne sait pas encore en France pourquoi et comment nous sommes devenus possesseurs des îles Marquises. Je vais essayer de le faire comprendre.

« Il était une fois, et ceci ne serait pas un conte, un brave marin qui a rendu, il faut d'abord le reconnaître, de grands services à la France jusqu'au 18 juin 1842, qu'il eut la malheureuse idée de découvrir l'archipel des îles Marquises, juste deux cent quarante-sept ans après Alvaro Mendana de Neira, et l'idée plus malheureuse encore de vouloir en doter le pays. Ceux qui ont fait partie de l'expédition qui est venue à la suite de cette découverte, et que j'ai trouvés résignés, mais bien tristes, sur cette terre de désolation, donnent un motif de plus à la conduite de notre contre-amiral dans cette circonstance; ils disent que l'espoir d'arriver à un nouveau grade a été cause de son erreur, et lui a fait voir sous des couleurs brillantes cet archipel si pauvre en réalité, que pendant des mois entiers on a vu la garnison et les équipages des bâtiments en station ne se nourrir que de salaisons apportées d'Europe ou achetées aux Américains.

« Les lois qui régissent la marine veulent, pour qu'un contre-amiral puisse parvenir à un grade supérieur, qu'il ait commandé pendant un certain nombre d'années un certain nombre de bâtiments. M. Dupetit-Thouars n'y a-t-il pas songé lorsqu'il a adressé, le 18 juin 1842, au ministre de la marine et des colonies, un rapport pour lui annoncer notre prise de possession des Marquises? Il fallait nécessairement envoyer plus tard une division navale en station dans l'Océan Pacifique pour protéger nos nouvelles colonies, et il devenait naturel que celui qui avait fait la découverte fût nommé chef de l'expédition.

« Je serais certainement fâché que M. Dupetit-Thouars interprêtât autrement que je désire le faire comprendre ma trop grande franchise à son égard.

« Je reconnais comme tout le monde que, dans toutes les carrières, il faut, pour parvenir, être animé d'une noble ambition, dans la carrière de la marine surtout, puisque celui qui l'embrasse, non seulement se soumet à toutes les fatigues, à toutes les privations, mais encore est prêt à chaque instant à sacrifier sa vie pour défendre le drapeau de son pays. A tous ces titres, M. Dupetit-Thouars ne devait pas douter que le but de son ambition ne fût promptement rempli; mais ce qui est regrettable, c'est l'erreur dans laquelle M. Dupetit-Thouars, par l'empressement de son ambition, s'est laissé entraîner sur la valeur des Marquises.

« L'illusion n'a pas pu être de longue durée, même aux yeux de M. Dupetit-Thouars. Il a compris, mais trop tard, ce que valait l'acquisition, et c'est pour cela que, quelque temps après, il cherchait à mettre dans la balance, pour la faire pencher en sa faveur, Taïti et les autres îles de la Société. Ce pouvait être là un beau et riche présent, mais il n'avait pas compté sur le veto de l'Angleterre.

« Revenons aux Marquises. Il y eut pourtant un moment où la France fut sur le point de se voir privée du nouveau fleuron qu'on voulait ajouter à sa couronne. Il ne manquait pas de gens à Paris qui voyaient dans la conquête de quelques îlots de l'Océanie un prétexte pour de beaux discours et un moyen de répondre aux reproches de l'opposition par un coup d'éclat; mais tout le monde n'était pas de cet avis. Pour vaincre toute résistance, on fit intervenir une haute et puissante dame, dont la piété douce et sincère mérita la plus grande vénération, en lui persuadant que les naturels, qui avaient repoussé à plusieurs reprises les missionnaires anglais, ne demandaient qu'à se convertir à la foi catholique. L'auguste patronage ne se fit pas attendre; personne ne résista plus. D'ailleurs, la session allait s'ouvrir; toute réflexion faite, les ministres, qui avaient hésité, songèrent que c'était un peu de poudre qu'ils pouvaient jeter aux yeux, et la prise de possession fut maintenue.

« Nous avons aujourd'hui un évêque des Marquises, M. François de Paule, un converti, Maheou, chef à Vaitahou depuis la mort de Yotété, et Moana, roi de Noukahiva, qui promet de jour en jour d'embrasser la religion chrétienne. Le premier reçoit du gouvernement français une pension de 2,000 fr., le second une de 3,000; quant au peuple, comme il ne touche rien, il reste fidèle à ses anciennes croyances. TH. N. »

(Constitutionnel.)

lait, elle si intelligente, avant un an elle serait la plus charmante jeune fille !... Mais j'ai bien peur que l'on échoue contre son opiniâtreté. Elle était toujours à la même place; une brûlante rougeur couvrait ses joues. Elle aurait voulu fuir, mais il lui semblait que ses pieds étaient cloués au plancher. Elle fit un mouvement pourtant. Athénaïs se retourna vivement et courut à elle.

— Viens donc, lui dit-elle, que je te présente à mon frère: vous êtes de vieilles connaissances. Gaston, voici M^{lle} Anne de Fléville, ta danseuse d'autrefois.

Anne n'osait lever les yeux sur le comte; ils étaient peut-être mouillés de larmes, de larmes de honte et de dépit. Le comte s'inclina très bas avec un peu d'ironie:

— Mademoiselle de Fléville ne me fait peut-être pas l'honneur de se souvenir de moi?

— Oh ! si, monsieur, je ne vous ai jamais oublié... Vous avez été si bon !...

Anne avait prononcé ces mots avec un élan involontaire; il y avait tant de naïveté dans l'expression de sa reconnaissance, qu'elle eut à ce moment une grâce inexprimable. Ses beaux yeux, encore humides, s'étaient arrêtés un instant sur le comte. Sa rougeur, son embarras, sa gaucherie même la rendaient charmante. Le comte en fut surpris et ému.

— Ce n'était pas de la bonté, dit-il en contemplant avec une sorte d'admiration le joli visage d'Anne, car j'étais moi-même bien heureux... Il s'arrêta aussi embarrassé que la jeune fille.

— Qu'est-ce que j'étais alors? qu'est-ce que je suis aujourd'hui? murmura Anne qui sentait encore des larmes au bord de ses paupières.

— Une charmante enfant, dit Athénaïs en l'embrassant, et si tu voulais m'écouter...

— Oh ! si, j'écouterai, je t'obéirai, je te le promets.

En ce moment une religieuse entra. L'heure accordée au frère et à la sœur était écoulée. Le comte quitta les deux pensionnaires. Athénaïs alla prendre sa leçon de dessin; Anne entra dans sa cellule.

Le lendemain elle fut très assidue aux exercices de la classe. A l'heure de la récréation, elle demeura seule à étudier. On s'étonna de ce changement si subit, mais on se hâta d'en profiter. Huit jours après, elle n'était déjà plus reconnaissable.

Le comte vint plus fréquemment voir sa sœur. Il ne trouvait jamais Anne au parloir, mais il causait longuement avec Athénaïs. Puis, lorsque celle-

Paris, le 13 novembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

M. le duc de Sault-Tavannes, pair de France, vient de se pendre. Ce suicide a eu, dit-on, pour cause le dérangement de ses affaires. M. de Sault-Tavannes, comme tant d'autres pairs de France, s'était engagé dans des spéculations sur les chemins de fer, qui lui ont pas réussi aussi bien qu'à la plupart de ses collègues. Le découragement et le désespoir ont suivi de près ses embarras, dont il a cru devoir s'affranchir en se donnant la mort.

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur,

« A mon retour de Saint-Etienne, où mes affaires m'avaient appelé, je lis dans votre journal du 8 courant, une lettre signée *Charles* et *Dervieux*, à laquelle je dois une réponse non pour ceux qui me connaissent, mais pour les autres personnes qui pourraient être induites en erreur.

« Il est bien vrai que M. Dervieux m'a remis une liste de souscription pour élever un monument à feu M. Gervais, pharmacien; je l'acceptai avec plaisir, pensant que c'était un acte de justice d'honneur à sa mort un homme qui s'était conduit d'une manière aussi philosophique vis-à-vis de ses semblables. J'espérais que cette affaire serait dirigée d'une tout autre manière. Ce n'est pas la première fois que je m'associe à des actes de ce genre, mais jamais je n'ai vu procéder avec si peu de régularité.

« Ces messieurs disent dans leur lettre que je les ai reconnus comme syndics lorsqu'ils m'ont confié la liste en blanc: c'est une grave erreur. J'ai reçu la liste de M. Dervieux, pensant qu'il y aurait ultérieurement une réunion des collecteurs, comme cela se pratique d'ordinaire, tant pour nommer la commission chargée de l'exécution que pour donner connaissance de la chose projetée; mais rien de tout cela n'a eu lieu. Je ne savais donc nullement où en était cette affaire, ni qui la dirigeait, lorsque MM. Dervieux et Charles se présentèrent chez moi pour retirer la liste qui m'avait été confiée. Dans l'ignorance où on m'avait laissé sur tout ce qui s'était passé, j'aurais eu besoin de quelques explications que j'étais disposé à demander, si ces messieurs n'avaient pas tranché la question d'une manière peu convenable. MM. Dervieux et Charles me disent aujourd'hui qu'ils sont syndics, et je veux bien m'en rapporter, malgré qu'on ne m'ait convoqué à aucune réunion pour participer à cette élection et m'entendre avec mes collègues pour aviser à mener la chose à bien, mesure qui, si elle eût été prise, aurait certainement produit de bons résultats.

« Je suis prêt à verser les fonds que j'ai entre mains, lorsqu'on m'aura mis au courant de ce qui s'est fait, et, à défaut par ces messieurs de le faire dans un court délai, je les rendrai à ceux qui m'ont honoré de leur confiance.

« Agréez, etc.

BLANC. »

Chronique.

Nous sommes priés d'annoncer à MM. les commerçants qu'on peut prendre connaissance au secrétariat de la chambre de commerce de Lyon, palais Saint-Pierre, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après midi, d'une circulaire de M. le conseiller d'état directeur général des contributions indirectes relative aux localités soumises aux formalités à la circulation des sucres indigènes.

— M^{lle} Araldi continue d'attirer la foule au Grand-Théâtre, où elle ferait oublier M^{lle} Rachel si les grands talents pouvaient être oubliés. Ses représentations dans *les Horaces*, *Virginie* et *Andromaque* ont été couronnées du plus brillant succès.

— Deux radeaux ont échoué hier sous l'arche marinière du Pont-de-Pierre. Les pièces de bois ont été dispersées par le fort courant de l'eau, et la plupart seront sans doute perdues. On n'a heureusement eu à déplorer aucun autre accident.

— On nous rapporte que, jeudi dernier au soir, un boulanger, qui revenait de Saint-Rambert, a été rejoint sur la route par un inconnu qui lui a demandé s'il allait à Lyon. Sur sa réponse affirmative, la conversation s'est engagée entre les deux voyageurs; mais bientôt il en est arrivé un troisième qui a saisi le boulanger au collet et a essayé de le renverser. Celui-ci s'est défendu comme un héros de mélodrame et a bientôt mis en fuite ses deux agresseurs.

— Ce matin un bateau de charbon, probablement amarré sous le quai de l'Observance, s'est détaché, et il est descendu jusqu'au pont d'Ainay contre une pile duquel il s'est brisé. De là, ses débris sont allés échouer du côté des Etoiles.

— Ce matin encore, un bateau de Couzon qui avait probablement assez long-temps séjourné dans un de nos ports, car il était au quart plein d'eau, s'est détaché et a traversé tous les ponts sans accident. Des cent écumènes qui ne laissent passer aucun brin de bois sur la rivière, pas un n'est allé au secours de ce bateau, qui a

été arrêté à Saint-Georges, au-dessous du pont d'Ainay, par les mariniers d'un steamer.

— Un vieillard de soixante et dix ans de la rue Vieille-Monnaie, veuf depuis quelques années, a convolé à de nouvelles noces ces jours derniers avec une fille de vingt et un ans. Les gamins du quartier, munis d'instruments charivariques, se sont aussitôt réunis sous les fenêtres des nouveaux époux qu'ils ont troublés dans leur joie par un bruit assourdissant. La police est intervenue pour faire cesser ces scènes d'un autre siècle, et, au lieu d'user de modération, elle a voulu, selon son habitude, faire de la force. Le charivari, qui n'était d'abord que peu considérable, a bientôt pris la forme d'une petite émeute. Alors les agents de police ont arrêté ou menacé d'arrêter tous les passants, et ils sont allés jusqu'à dresser des procès-verbaux contre des personnes qui étaient à leurs fenêtres simples spectatrices.

Voilà comment, grâce à la force inintelligente, les plus petites causes produisent de grands effets.

— Les personnes dont les noms suivent sont priées de passer à l'Hôtel-de-Ville, bureau de la police de sûreté, pour affaires importantes les concernant. Ces personnes sont : Claire Buman, native d'Aldorf, et Louis Guesdier, natif de Grezille (Maine-et-Loire).

— MM. les bouchers de la Guillotière, alarmés du projet tendant à frapper d'augmentation les bœufs de 2 fr. et les veaux de 50 c., soumis par M. le maire de la Guillotière au conseil municipal de cette ville, signent en ce moment une pétition dans laquelle ils expriment :

« Que les prévisions de M. le maire ne pourront jamais se réaliser sans une augmentation dans les prix de détail, ou sans une grave atteinte à la santé publique. L'année 1845 n'a pas été favorable pour l'élevage des bestiaux destinés à la boucherie; les marchés tendent sans cesse vers une élévation de prix; la surtaxe ne pourra que rendre les charges de chaque boucher plus onéreuses: par conséquent, ils seront forcés d'augmenter leurs débits. Ces faits sont incontestables. D'un autre côté, la concurrence par l'introduction des viandes dépecées ne saurait se soutenir long-temps, parce que les bouchers de l'intérieur de la Guillotière, pour ne pas se ruiner, établiraient plusieurs abattoirs en commun en dehors du rayon de l'octroi, et introduiraient leurs viandes dépecées en ne payant plus que cinq centimes par kilogramme, ce qui amènerait un déficit assez considérable dans le taux actuel.

« Que la concurrence est nuisible à la consommation, et surtout aux classes ouvrières, qui ont singulièrement accru la population de cette ville.

« Que les colporteurs de viandes dépecées ne se pourvoient que de bestiaux souvent morts de maladie ou prêts à succomber, puisqu'ils ne sont soumis à aucun contrôle. Ils achètent à tout prix, et, quel que soit le bon marché auquel ils livrent cette viande, elle est toujours trop chère en raison de sa mauvaise qualité.

« Qu'indépendamment du prix de leurs habitations personnelles, qui s'élève, terme moyen, à quatre cents francs par année, ils paient encore six cents francs au moins pour leurs écuries et les autres locaux qui sont indispensables à l'exploitation de leur industrie, ce qui fait une dépense annuelle de mille francs. »

MM. les bouchers terminent ainsi leur supplique :

« En résumé, les exposants espèrent que vous saurez apprécier tout le préjudice qu'ils éprouveraient par l'effet de la nouvelle mesure. Dans l'intérêt du fisc municipal et de la santé publique, ils vous déposent, Monsieur le maire, d'assujettir l'introduction des viandes dépecées à quinze centimes au moins le kilogramme.

« Cette augmentation, quelque modique qu'elle puisse paraître, sera favorable aux revenus de l'octroi, et aura surtout pour principal avantage de préserver la santé des ouvriers des suites d'une mauvaise alimentation.

« Dans votre exposé au conseil municipal, vous dites, monsieur le maire, que les droits d'octroi frappent d'une manière plus générale et plus insensible que les contributions directes. Mais ils frappent plus mortellement les classes ouvrières qui, par suite de l'exagération de ces droits, ont souvent de la peine à se procurer les objets de première nécessité. »

— Ces jours derniers, un jeune homme de Chagny (Saône-et-Loire), employé au chemin de fer, est tombé sous les roues d'un convoi chargé de terre, qui lui ont coupé les deux jambes. Ce malheureux, transporté immédiatement à l'hospice, est mort quelques instants après.

— Le jour de la dernière foire de Paray, on a arrêté dans cette ville et conduit comme vagabonds dans les prisons de Charolles trois individus se disant marchands colporteurs, mais dont les objets saisis sur eux annoncent une tout autre industrie. On les a trouvés porteurs de tous les instruments du vol dit à l'américaine. La lourde boîte de fer blanc soigneusement fermée par un solide cadenas, les rouleaux de jetons, les louis tentateurs, rien n'y manquait, pas même le moule destiné à donner à l'enveloppe des rouleaux cette forme pure et nette qu'imprime ordinairement des pièces d'or.

(Echo du Charollais.)

énergiquement, et les six mois écoulés pour Anne dans la paix du cloître. Il les avait passés dans tous les tourments que lui valait son dévouement. Il y avait eu des débats inouïs; on avait noirci des rames de papier; on avait employé toutes les ressources de la chicane; on n'avait épargné aucune injure au défenseur de l'orpheline. On avait essayé de l'acheter et osé mettre un prix à son honneur. On avait envoyé des médecins auprès d'Anne pour s'assurer si la marque du bracelet noir n'était pas une fourberie. On avait fait opposition à tous les jugements provisoires et incidents, et enfin, après une si longue lutte, on était arrivé au jour du jugement définitif. Voilà ce que M. Laplisse était venu apprendre à Anne.

— Maintenant, lui dit la jeune fille avec émotion, je tremble et je pleure. Mon digne ami, vous m'avez retirée de mon obscurité, vous m'avez éveillée d'un songe doux et calme; aujourd'hui mon âme s'est ouverte à des désirs inconnus jusqu'ici, j'ai accueilli des rêves de bonheur... S'il faut à présent que je retombe des hauteurs où vous m'avez fait monter, si je dois renoncer à ce nom, à cette fortune... je le sens là, voyez-vous... j'en mourrai !...

— Que dites-vous, ma pauvre enfant ?

— Ne me comprenez-vous pas? Le procès perdu, vous êtes ruiné, mon noble ami; pauvre et sans nom, je ne pourrai rien pour vous !... J'ai touché à la science, j'ai salué une vie nouvelle, et il me faudra redescendre, me retrouver pauvre, obscure, impuissante pour le bonheur de ceux que j'aime... Ce serait un affreux malheur !... je serais sans force pour le supporter... j'en mourrais !...

— Ma fille, dit l'abbesse avec bonté, il faut du courage, de la résignation, et accepter les épreuves que Dieu nous fait subir. Espérez en lui, et si le malheureux vous frappe, cette maison vous sera un refuge contre toutes les douleurs.

— Toutes ! murmura Anne en secouant la tête avec une douloureuse incrédulité.

— Il n'est pas de chagrins de ce monde que le temps et la prière n'effacent, reprit l'abbesse avec cette froide assurance de la religieuse.

— Ah ! Madame, murmura Anne les yeux mouillés de larmes, ma mère en est morte !

M. Laplisse tressaillit, et, serrant les mains de la pauvre enfant :

— Espérons, dit-il d'une voix tremblante, Dieu aura pitié de nous. C'est demain que notre sort sera fixé. Priez pour que notre cause, si juste, soit jugée ainsi par les hommes.

— Le sieur Massure (Albert), ancien ouvrier de la manufacture d'armes de Maubeuge, est parti de cette ville le 10 octobre dernier pour venir se réunir à sa famille, habitant aujourd'hui Saint-Etienne. Son gendre, révisé à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, ne le voyant pas arriver au bout d'un certain temps, prit de l'inquiétude et demanda à ses chefs une permission d'absence pour aller à sa recherche. Il partit de Saint-Etienne le 28 octobre dernier. Arrivé à Paris, après avoir fait diverses recherches sur la route, il apprit que son beau-père en était parti, un peu par les Messageries Royales, le 11 octobre, à six heures du soir, par le conducteur Tumereau. Il s'aboucha avec ce dernier, lui déclara que, dans la nuit du 12 au 13, en arrivant à Varenne, département de l'Allier, il s'était vu obligé, par des circonstances non encore bien expliquées, de faire descendre le sieur Massure de voiture, et l'avait laissé sur la voie publique.

Depuis lors, toute trace du voyageur a été perdue; rien n'a pu être découvert dans toutes les auberges de Varenne, ni sur la route jusqu'à Roanne et à Saint-Etienne.

On doit croire que le sieur Massure a été victime d'un crime que les circonstances dans lesquelles il aurait été commis ont pu, jusqu'à ce jour, couvrir du secret; ce qui porte à le croire, c'est que le sieur Massure, en venant se réunir à sa famille, avait réalisé ce qu'il possédait à Maubeuge, et qu'il devait être porteur d'une somme considérable en or et billets, évaluée à environ 20,000 fr.

Les démarches faites par M. Fayet, soit auprès de la gendarmerie de la Palisse, soit auprès de M. le maire de Varenne, n'ayant donné aucun résultat, il a dû s'adresser à M. le procureur du roi ainsi qu'aux autorités de Saint-Etienne, et il pense qu'en donnant de la publicité à un événement sur lequel plane un mystère si important à dévoiler, on mettra toute l'activité possible à faire les démarches que réclame une pareille circonstance.

— On lit dans le *Journal de la Somme* :
« Le nommé Ducastel, de la commune de Bannay, faisait partie des 450 braves en l'honneur desquels la France va élever une colonne pour perpétuer le souvenir du glorieux et déplorable combat de Djemâ-Ghazaout. Il vient d'écrire à sa famille pour lui annoncer qu'il a eu le bonheur d'échapper au massacre. Ducastel est un des quatorze soldats qui, après trois jours d'héroïque résistance, parvinrent à se frayer un passage à travers les rangs ennemis. »

— Les vols se multiplient dans le canton de Thoissey. On annonce que le 1^{er} novembre on a volé, à l'aide d'effraction, une somme de 200 fr. chez un tisserand de Saint-Didier-de-Chaillon, et le lendemain 2, une petite somme au curé de Garbigny.

Nouvelles diverses.

On lit dans l'*Impartial des Pyrénées* :
« M. Lestage, percepteur de Poyanne, s'est brûlé la cervelle dans la nuit d'avant-hier 31 octobre. Il paraît que c'est à la suite de la découverte d'un déficit de 2,000 fr., constaté par M. le receveur particulier, que ce comptable se serait donné la mort. On a peine à s'expliquer cette détermination pour un déficit aussi minime, surtout lorsqu'on connaît la position aisée dans laquelle se trouvait M. Lestage. »

L'*Impartial* donne, dans un autre numéro, les détails suivants sur ce triste événement :
« A la suite d'une vérification approfondie faite par M. Lafaurie, receveur particulier des finances, des comptes de M. Lestage, ce dernier s'est vu dans l'obligation de donner immédiatement sa démission; mais l'impression qu'il en a éprouvée a produit un tel bouleversement dans ses idées qu'il s'est rendu vendredi dernier dans sa propriété de Lourquen, où il s'est donné la mort, vers l'entrée de la nuit, au moyen d'un fusil qu'il a déchargé dans sa bouche. Le lendemain M. le juge de paix du canton a, sur la réquisition du maire, apposé les scellés sur la porte du bureau de M. Lestage. »

Nouvelles Etrangères.

TURQUIE.

La *Gazette d'Augsbourg* du 5 novembre annonce, dans une lettre de Constantinople portant la date du 23 octobre, et qui lui est arrivée par voie extraordinaire, que S. Exc. Reschid-Pacha, ambassadeur de la Sublime-Porte à Paris, vient d'être nommé ministre des affaires étrangères de la Turquie. S. Exc. Sarim-Effendi, ambassadeur à Londres, est nommé à l'ambassade de Paris, en remplacement de Reschid-Pacha.

La nomination de ce dernier au poste de ministre des affaires étrangères à Constantinople est un gage certain de l'excellent esprit qui anime le jeune sultan. Reschid-Pacha est un des hommes d'état les plus éminents de ce pays, celui qui inspire le plus de sympathie aux gouvernements européens, celui enfin que ses talents et ses idées libérales appelaient naturellement à réaliser en Turquie les réformes destinées à rendre l'empire plus puissant et plus prospère. Tous les amis de la Turquie apprendront avec une vive satisfaction la nomination de Reschid-Pacha au poste éminent où il élève la confiance de son souverain.

Anne passa la nuit à prier; Athénais pria avec elle. Toutes les deux elles priaient. Oh! ce n'était pas l'ambition qui remplissait ces jeunes cœurs craintifs et de douleur; c'était un sentiment pur et saint, l'amitié. C'était plus encore : Athénais avait rêvé qu'Anne deviendrait sa sœur, et, le cœur perdu, son père consentirait-il à ce que l'héritier des Gondrecourt épousât une fille sans nom?

Anne pleurait parce que, rejetée dans son obscurité, elle ne pourrait rendre à Laplise la fortune et l'honneur, à Dainvaux et à sa femme l'heureuse vie qu'ils avaient commencée à Fléville. Elle-même devait perdre les espoirs et les espérances de son premier, de son unique amour. A genoux sur les dalles glacées de l'église, plus blanche que la blanche statue de la Vierge qu'elle invoquait, elle attendait ainsi et la nuit et le jour. En vain Athénais voulut-elle l'arracher à son accablement; plus les heures avançant, plus la jeune fille se laissait dominer par un sourd désespoir. Enfin, à huit heures du soir, alors que les portes de l'église allaient se fermer, elle sonna violemment à la grille du couvent. Anne se releva, comme frappée d'une commotion électrique. Elle voulut courir, mais ses genoux tremblaient sous elle; il fallut qu'Athénais la soutînt. Elle traversa le cloître, arriva au parloir où M. Laplise entrait au même instant.

— Victoire! s'écria-t-il en la voyant, victoire, Mademoiselle de Fléville! — La grille s'ouvrit devant la pauvre enfant; elle jeta un cri, s'élança vers M. Laplise et tomba évanouie à ses pieds.

— Allons, disait Laplise tandis qu'on lui prodiguait des soins empreints d'une sollicitude paternelle, elle qui ne voulait pas être grande dame, comme l'ambition lui est venue vite!

Quinze jours après, Mlle de Fléville était dans son château, entre Dainvaux et sa femme, qui ne se lassaient pas de l'admirer, elle, devenue si aimable, si belle, si savante enfin, aux yeux de ces pauvres gens, car des milliers de têtes espèrent chaque jour à Fléville; ce qui pouvait étonner, c'est que leur fille adoptive maintenant noble et riche, recherchée par vingt prétendants qu'elle avait refusé même de voir, paraissait triste et inquiète. Ce jour-là, elle attendait M. Laplise et sa femme, qui avaient promis de venir passer quelque temps près d'elle, et ses regards ne quittaient point la route de Nancy. Enfin, une voiture s'avancant, Anne, toute troublée, passa dans son appartement pour attendre M. Laplise. Depuis quelques jours, elle ne courait plus au-devant de lui, comme elle le faisait jadis, étonnée de ne pas apprendre de lui quelque nouvelle

VARIÉTÉS.

DEUXIÈME CATÉGORIE DES CAUSES LOCALES QUI NUISENT A LA FABRIQUE LYONNAISE.

V.

DES FRAUDES COMMERCIALES.

(Suite.)

Avant de terminer, il nous reste à dire quelques mots des fraudes commerciales et de la cherté des loyers et des objets de consommation. Pour le premier de ces points, nous abordons une question économique d'une haute gravité; nous savons et les difficultés de sa solution et les contradictions qu'on peut soulever en venant combattre un principe qui a un moment entraîné toute la nation, qui a produit dans l'origine d'immenses résultats, et que défend encore une école, bien que déjà on s'aperçoive des suites fatales qu'il amène. Nous voulons parler de la doctrine du LAISSEZ-FAIRE que nous distinguons complètement de celle du LAISSEZ-PASSER, double bannière sous laquelle s'est opérée la révolution industrielle qui accompagna la révolution politique de 89. Autant nous applaudirions à la consécration du principe du LAISSEZ-PASSER par toutes les nations, autant nous croirions de notre devoir de combattre celui du LAISSEZ-FAIRE qui a produit l'anarchie industrielle dont le pays souffre aujourd'hui.

La division des intérêts dont nous avons parlé plus haut a fait naître une concurrence tellement ardente qu'elle n'est pas toujours restée dans les limites de la probité, et que la fraude a été regardée comme un élément de succès. Quelques fabricants peu scrupuleux sur les moyens de s'enrichir ont trompé les acheteurs des deux Amériques, de l'Orient, de l'Inde, des colonies françaises et étrangères, sur la qualité et sur la mesure; en sorte que sur quelques points le commerce français est frappé de discrédit.

On a trompé sur la qualité des draps que l'humidité a raccourcis après la vente; un capitaine français appelé comme expert à Lima en 1845 a fait un rapport duquel il résulte que les soieries vendues à une maison du pays n'étaient pas pliées sur une largeur d'un mètre, que l'on fraudait jusqu'à huit centimètres par aune. Les rubans, au lieu de porter la largeur généralement adoptée, présentaient toujours un déficit de un, deux, trois mètres par pièce.

Une ordonnance du 18 mai 1845 et une seconde en date du 1^{er} septembre de la même année ont réglé le poids, la longueur et la largeur des toiles de l'Inde nommées guinées, et que l'on donne aux Maures du Sénégal en échange de la gomme, à l'époque de la traite. La seconde de ces ordonnances a soumis à une estampille spéciale les guinées provenant de nos établissements de l'Inde.

Il était temps de prendre cette mesure, car le seul moyen d'échange que nous ayons avec les Maures était tombé dans un discrédit complet, pleinement justifié par les fraudes dont ils étaient victimes.

Pour garantir les acheteurs qui sont hors d'Europe contre les fraudes commerciales, la législation actuelle est complètement insuffisante. On va en juger.

La loi du 22 germinal an XI donne à tout fabricant le droit d'apposer des marques particulières sur les objets de sa fabrication et punit le contrefacteur.

Le décret du 11 juin 1809 régleme ce qui a été posé par la loi précitée et prend des mesures contre la contrefaçon.

Le décret du 5 septembre 1810 concerne seulement la contrefaçon des marques.

La loi du 24 avril 1824 modifie les articles 242 et 243 du code pénal pour donner de plus grandes garanties à la fabrication, ou plutôt à la propriété du fabricant.

La loi sur les douanes du 28 avril 1816 ne stipule que pour donner des garanties au trésor; celle du 21 avril 1818 est faite dans le même but.

La guimpe a une législation qui offrirait des garanties. Elle ne doit monter sur soie que la dorure et l'argenterie fine; tout ce qui est mi-fin ou faux doit être monté sur fleuret ou sur fil.

Les étoffes de soie or et argent fabriquées en fin ne portent aucune marque distinctive dans la lisière, tandis que celles fa-

— Elle attendait, elle retardait volontairement le moment de le voir, dans la crainte de perdre une espérance qui chaque jour s'affaiblissait.

Cette fois, sa double attente fut trompée : M. Laplise était seul; sa femme, appelée près d'une sœur mourante, avait été forcée de partir pour Metz. M. Laplise s'assit près de la jeune fille, et une sorte de gravité régnait sur ses traits.

— Mademoiselle, dit-il, je viens aujourd'hui vous parler d'affaires sérieuses.

— Pourquoi donc, demanda Anne en lui tendant la main, ne me dites-vous plus : Mon enfant? Ne m'aimez-vous plus depuis que vous m'avez faite noble et riche?

— Je vous aime toujours; mais vous n'êtes plus la pauvre fille de Gondrecourt, et le respect...

— Du respect?... dit-elle avec tristesse. Ah! si mon titre me fait perdre les affections qui m'entouraient quand j'étais pauvre, je demanderai à Dieu de me rejeter dans cette obscurité où j'étais aimée.

— Taisez-vous, enfant, et ne faites pas de vœux imprudents... Vous êtes bien aimée, et vous serez heureuse.

— Anne laissa échapper un soupir profond.

— Voyons, que vouliez-vous me dire?

— Le tribunal a reconnu tous vos droits, et vous a mise en possession d'un grand nom et d'une belle fortune. Vous êtes jeune et belle; les aspirants à votre main arrivent de toutes parts. N'ayant plus de famille, il serait prudent que vous fissiez un choix. Je me suis donc chargé de parler en faveur d'un jeune homme qui est venu me demander votre main un jour que votre cause paraissait perdue. « Si vous gagnez le procès, me dit-il, tant mieux! Si vous le perdez, mon amour rendra à Anne le rang et les richesses qu'on lui aura ravies. » De tels sentiments me semblent le meilleur garant de votre bonheur, et aujourd'hui, cédant aux instances prières de ce jeune homme, je l'ai amené avec moi.

— Ah! tant pis! tant pis, Monsieur, dit Anne avec émotion. Comme vous, je trouve que ce jeune homme a noblement agi; mais... mon amour appartient à un autre.

— Ah! mon Dieu!... Comment! depuis quinze jours seulement...

— Oh! il y a long-temps...

— Long-temps!

— Je l'aimais... sans le savoir peut-être... avant de quitter Gondrecourt.

— Hélas! pensa Laplise, bon sang ne peut mentir. A dix-sept ans, elle aussi!... Et sans doute, reprit-il tout haut et tout-à-fait décontenancé,

briquées avec des dorures fausses ou mi-fines doivent porter une barre noire de 40 fils au moins dans chacune des deux lisières.

Les velours aussi doivent avoir des marques distinctives. Le nombre des poils doit être indiqué par le nombre des chaînettes sur les lisières; ceux dans lesquels il entre des trames et des organins crus doivent avoir deux lisières blanches.

Ces trois objets sont déterminées par le décret du 20 floréal an XIII.

Mais où est la vérification qui constate que ces règlements sont exécutés?...

Malgré les entraves que la législation imposait au commerce avant la révolution, l'industrie de la dorure, c'est-à-dire la passementerie fine, la broderie d'or et d'argent, était une des branches principales du travail lyonnais. Il existait alors à Lyon un bureau de contrôle où toutes les pièces destinées à l'exportation étaient reconnues, contrôlées, estampillées; sous cette garantie, le commerce lyonnais jouissait dans tout l'Orient d'une haute réputation. En abolissant les maîtrises et les jurandes, la révolution abolit malheureusement le bureau de contrôle; de nouvelles maisons de passementerie s'élevèrent qui trouvèrent plus commode de s'enrichir promptement par la fraude que lentement par des moyens honnêtes. L'or n'eut plus le titre voulu, le faux fut livré pour du fin, les maisons firent un bénéfice considérable; mais la fraude fut bientôt reconnue, la confiance fut aliénée, le commerce perdit de son importance, les étrangers s'enrichirent de nos dépouilles, et aujourd'hui Vienne, Damas et Alep font à notre fabrique une concurrence que les écrivains s'occupant de questions commerciales traitent parfois avec dédain, et que l'on considère plus gravement à Lyon où elle fait un tort très appréciable.

(La suite à un prochain numéro.) KAUFFMANN.

Bulletin de la Bourse de Paris du 13 novembre 1845.

Les fonds anglais étant arrivés en baisse de 1/4, des ventes considérables ont été faites avant l'ouverture à 82 25, et le premier cours au parquet a été à 82 30. Le 3 0/0 a été coté immédiatement à 82 25, puis il est remonté graduellement jusqu'à 82 45, et il a fermé à ce prix. Dans la coulisse, il est resté demandé à 82 35.

Les affaires ont été assez animées. — Point de nouvelles.

Rien d'important dans les chemins de fer, qui tendent encore plutôt à la baisse qu'à la hausse.

			CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent.....	82	40	Saint-Germain.....	»
Quatre pour cent.....	108	25	Versailles (rive droite)...	»
Quatre et demi pour cent.....	»	»	— (rive gauche)...	353
Cinq pour cent.....	117	65	Paris à Orléans.....	1150
Emprunt de 1844.....	»	»	Paris à Rouen.....	982 50
Trois pour cent belge.....	»	»	Rouen au Havre.....	777 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	»	»	Avignon à Marseille.....	953
Cinq pour cent belge.....	101	1/2	Strasbourg à Bâle.....	257 50
Cinq pour cent napolitain.....	»	»	Orléans à Bordeaux.....	630
Récépissés Rostchild.....	100	50	Orléans à Vierzon.....	698 7
Cinq pour cent romain.....	99	3/4	Amiens à Boulogne.....	542 50
Cinq pour cent portugais.....	56	3/4	Montereau à Troyes.....	460
Trois pour cent espagnol.....	»	»	Bordeaux à la Teste.....	495
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	»	»	Chemin du Nord.....	740
Banque de France.....	»	»	Fampoux à Hazebrouck.....	505
Comptoir Ganneron.....	»	»	Dieppe et Fécamp.....	500
Banque belge.....	762	50		
Caisse d'Alfite.....	1140	»		
Obligations de Paris.....	1400	»		

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 15 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		45 COURANT		FIN COURANT	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	»	»	950	942 50	945	»
Paris à Orléans.....	»	»	1145	»	1145	1147 50
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.....	»	»	960	960	965	»
prime.....	»	»	»	»	980	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	695	697 50	700	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Montereau à Troyes.....	»	»	642 50	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	720	723 75	722 50	726 25
prime.....	»	»	»	»	740	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

vous avez jusqu'ici gardé le silence parce que celui que vous aimiez au village... n'est pas de votre rang...

— Oh! vraiment, il est au moins aussi riche que moi... et comme pour vous je ne puis avoir de secrets, je vous dirai que... c'est le comte de Gondrecourt.

— C'est lui que vous aimez!

— Le premier, il m'a dit que j'étais belle. Lui, le seigneur, il a jeté un regard sur la fille du berger; il me faisait danser tous les dimanches, et jamais il n'adressa une parole offensante à son humble vassale... Aussi, en quittant Gondrecourt, sans le bien comprendre, c'était lui que je regrettais... Je ne pensais pas alors que la révolution qui s'opérait dans mon existence me rapprochait de lui. Au couvent, j'ai retrouvé sa sœur... j'ai revu le comte, et si j'ai si bien étudié, c'est par amour pour lui.

— Alors, dit M. Laplise qui se contenait avec peine, comme je ne savais pas tout cela, il faut que vous le disiez vous-même à mon protégé pour qu'il perde bien tout espoir.

— Que faites-vous donc? s'écria Anne en le voyant se diriger vers la porte.

— Venez, venez, Monsieur... vous avez un rival.

— Anne poussa un cri; le comte de Gondrecourt était à ses pieds : il avait tout entendu.

Inutile de raconter comment, six semaines plus tard, Anne de Fléville tenait tendrement dans ses mains celles d'Athénais, tandis que Mlle Laplise attachait à son front la couronne virginale, et que Dainvaux et sa femme riaient et pleuraient de joie en rappelant le jour où la jeune fille avait jeté la poudre au visage du coiffeur.

Le salon qui précédait la chambre de Mlle de Fléville était rempli d'invités. Toute la noblesse de Nancy et des châteaux environnants s'y était donné rendez-vous. Anne, le même jour, faisait son entrée dans le monde, et donnait sa main à l'heureux Gondrecourt.

A onze heures du matin, l'humble église de Fléville était envahie par la foule élégante et parée. Un vieux prêtre s'avancant. Ce digne curé avait suivi depuis sa naissance l'infortunée comtesse de Bonneterre. C'était lui qui avait assisté à ses derniers moments, et lui avait remis sa faute si cruellement expiée. Ce fut les yeux humides et levés au ciel qu'il énonça ses vœux pour le couple agenouillé devant lui, et qu'il demanda à Dieu, d'une voix émue, le pardon pour la mère et le bonheur pour son enfant.

M^{me} CLÉMENCE LALIRE.

L'ODONTINE et l'ELIXIR ODONTALGIQUE ne doivent pas être confondus avec les autres dentifrices, car ils portent le double cachet de la science et de l'utilité, et c'est à ce titre que nous en recommandons l'usage.

(Extrait du Journal de Médecine, Gazette des Hôpitaux, tome 7, n. 26.)

Dépôts, à Lyon, chez M. Gouard neveu, négociant, place de l'Herberie; Vernet, pharmacien, place des Terreaux; André, place des Célestins; Verdun-Pithoud, parfumeur, place des Terreaux; à Saint-Chamond, chez M. Thibaud, coiffeur.

Eude de M^e Pichot jeune, huissier, cours de Broches, n° 5, à la Guillotière.

Le dimanche seize novembre mil huit cent quarante-cinq, à midi, sur la place de Charly, il sera procédé à la vente aux enchères de tables, commodes, secrétaire, glaces, fauteuils, tableaux, horloges, pendules et grande quantité d'autres objets. — Au comptant. (4415)

Même étude.

Le dimanche seize novembre mil huit cent quarante-cinq, à midi, sur la place de Millery, il sera procédé à la vente aux enchères de garde-robes, commode, tables, chaises et autres objets. — Au comptant. (4416)

VENTE APRÈS DÉCÈS.

Mardi dix-huit novembre 1845, à dix heures du matin, rue des Feuillants, n° 4, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire priseur, à la vente aux enchères d'objets mobiliers, linge, argenterie et trousseau dépendant de la succession de M. Etienne Farge, qui était fabricant d'étoffes de soie. (6536)

ÉTUDE DE M^e DARMES, NOTAIRE À LYON, PLACE DU PETIT-CHANGE, 16.

AVIS. On demande à emprunter 25,000 fr. à intérêts au-dessous de 5 0/0, par première hypothèque sur des immeubles à Lyon d'une valeur de 150,000 f. (4570)

POUR CAUSE DE DÉPART.

VENTE À L'AMABLE DE PLUSIEURS BEAUX OBJETS MOBILIERS.

Savoir :

- 1° Un lit de 1 mètre 67 centimètres de large, à deux faces, avec roulettes anglaises, sommier, matelas, traversin, édredon, couvertures, etc.;
 - 2° Une table de nuit, à marbres blancs;
 - 3° Un meuble à glace, avec tiroirs;
 - 4° Une chiffonnière à glace;
 - 5° Six chaises garnies et six en crin;
 - 6° Un beau piano d'Ignace Pleyel, à 6 octaves 1/2, à 3 cordes.
- Le tout en acajou moiré.
- 7° Deux belles glaces de cheminée, d'une seule pièce;
 - 8° Un marchepied en bois dur, etc., etc.
- Le tout en très bon état et presque neuf. Plus 108 mètres de toile pour chemises. S'adresser rue Buisson, 15, au 3^e, de huit heures du matin à midi. (4958)

A VENDRE en gros ou en détail. — 20,000 Mûriers greffés plein-vent et mi-vent de première qualité.

PLEIN-VENT.

MI-VENT.

Au détail..... 50 c. Au détail..... 30 c.
Au cent..... 40 c. Au cent..... 25 c.
Au mille..... 30 c. Au mille..... 20 c.

Pour les commandes, s'adresser à M. Jean Gerin, faubourg Pont-l'Évêque, à Vienne, ou à M. Auguste Gerin, appréteur de châles, place Louis XVI, n° 5, aux Brotteaux. (6819)

A LOUER DE SUITE

Pour cause de cessation de commerce.

UN MAGASIN DE CHARBONS, situé sur la chaussée Perrache, n. 86, ayant maison d'habitation, vastes écuries, fenil et remise, séchoir pour les sacs, douze estacades et une bonne clientèle.

A VENDRE.

HUIT CHEVAUX DE TRAIT garnis de leurs harnais neufs, charrettes ou tombereaux en bon état, et tous les ustensiles ou aggrès dudit magasin. S'adresser sur les lieux, ou à M. Remy, propriétaire, chemin de Gerland, n. 1, lieu dit de la Croix-Jordan.

A LOUER,

près du fort de la Vitrolerie, à la Mouche.

UN REZ-DE-CHAUSSEE ayant un four pour boulangerie, avec la permission des autorités locales d'y exercer la profession.

S'adresser audit M. Remy, même lieu que ci-dessus. (6838)

Gaz de Bayonne.

MM. les porteurs des titres provisoires sont priés de les échanger contre les titres définitifs au bureau de la compagnie, rue Puits-Gaillet, 3. (6840)

Gaz de Trieste.

MM. les porteurs des titres provisoires sont priés de les échanger contre les titres définitifs au bureau de la compagnie, rue Puits-Gaillet, 3. (6841)

PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)



Fabrique de **Sommiers Mécaniques** à modérateur, de EYMIN et C^e, rue des Tables-Claudiennes, 10, à Lyon.

Nota.—Avec ces Sommiers une personne lourde n'en entraîne pas une légère. (4959)

AVIS AUX DAMES.

MODES.

M^{me} BISCARD, MODISTE, faisant tous les ans le voyage de Paris, a l'honneur de faire part qu'elle vient d'établir un atelier de modes, rue Saint-Dominique, 8, au 3^e, à Lyon. Elle ose se flatter que les Dames qui l'honoreront de leur confiance y trouveront réunis le bon goût à la modicité des prix. Ses articles sont ainsi réduits :

Chapeaux d'étoffes soie. de 14 fr. réduits à 10 fr.
— de toilette, étoffe supérieure 20 — 15
— velours soie 28 — 23
Capotes satin. 16 — 13
On confectionne également dans un bref délai les Bonnets pour soirées et toilette.

NOTA. — Vu la modicité des prix tout sera livré au comptant.

LIBERTÉ DU COU?

COLS LIBRES BREVETÉS

(Sans garantie du gouvernement.)

IMITANT LA CRAVATE

SANS AVOIR SES DÉFAUTS NI CEUX DE TOUS LES ANCIENS COLS,

Par Marleix, rue Lafont, 8.

Cet objet a été créé et accepté par feu S. A. R. le duc d'Orléans, en 1831, à Lyon, hôtel de l'Europe.

Plus de boucles, de pattes, d'agrafes, de bouts à glisser sous le nœud, ni de nœuds à faire ! Le col libre se met et s'ôte avec une promptitude surprenante; il forme le va-et-vient suivant l'exigence des mouvements.

LES PRIX DU DÉTAIL SONT :

- 3^{me} Qualité, à nœud, étoffe dite résistive, 4 fr. 50 c.
- 3^{me} Qualité, longs bouts tombants, résistive, 6 fr.
- 2^{me} Qualité, à nœud, satin, 5 fr.
- 2^{me} Qualité, longs bouts tombants, satin, 7 fr.
- 1^{re} Qualité, à nœud, satin, 6 fr.
- 1^{re} Qualité, longs bouts tombants, satin, 8 fr.

Toujours PRIX FIXE et vente au comptant sans escompte.

NOTA. Les prix ci-dessus ne concernent pas les cols libres fabriqués séparément.



(4960)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. L'âge est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	88	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1.

(7604)

Place des Terreaux, 5. — Terrasse, 1^{re} porte.

PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE PAR TOUS LES TEMPS, LES TEMPS SOMBRES SONT LES MEILLEURS.

(LES TEMPS SOMBRES SONT LES MEILLEURS.)

Les artistes MM. A. B. et LOUIS COLOMBE, de PARIS opèrent tous les jours de huit heures du matin à quatre heures du soir. (6844)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royac, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincailliers, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlon, Pelletier, quincaillier coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier n° 1, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (8631)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n° 33.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute déviation ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à SAINT-ÉTIENNE, à la pharmacie Rigollot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

DÉPOT de thés, chocolats, fruits glacés de Clermont et vins fins, premier choix, et à des prix très modérés, rue Saint-Dominique, 5, à l'entresol, grand escalier. (6843)

AVIS.

Le seul dépôt du COSMÉTIQUE METTEMBERG, à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 50. Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffisent journellement pour se laver après la barbe, pour désinfecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible, quiseule constitue l'éclaircissement du teint, la douceur l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, et pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES. Le prix du flacon de mille gouttes est de 4 fr. (9418)

SIROP PHLENTÉRIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU, Maître en pharmacie et Docteur-Médecin Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite. Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 5 fr.; 6 flacons, 15 fr. (Affranchir.) (9826)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Poulaterie, 19.

AVIS. 10 CENTIMES LA SÉANCE pour la lecture des journaux, rue des Célestins, 5, à l'entresol, l'entrée par la librairie, dans un joli salon bien chauffé et bien éclairé. Plus de 6,000 volumes de nos meilleurs auteurs à la disposition des lecteurs. (6628)

AVIS. M. PACCARELLI, constructeur de calorifères et fourneaux de cuisine, répare les cheminées qui fument dans les appartements. Il n'exige aucun paiement avant la parfaite réussite. Son adresse est rue Donnée, n. 5, quartier de Saint-Polycarpe. (6632)

AVIS. MM. les actionnaires du canal de Givors sont invités à se rappeler que la Compagnie se réunira en assemblée générale extraordinaire le jeudi 20 novembre courant, à dix heures et demie du matin, dans la salle ordinaire de ses séances, rue Saint-Dominique, n. 14. (4114)

AVIS. L'ancien magasin de M. J. Villard, qu'il a cédé à sa nièce, M^{me} Bès, fabricant de couvertures, qui tient les mêmes articles, toiles, laines pour matelas, crin, plumes, coutils, tapis, est toujours rue de la Cage, 10. (6813)

ÉCOLE

DE THÉORIE-PRATIQUE Pour la Fabrication des Étoffes de soie,

dirigée

PAR J.-V. JANTET ET RITTON FILS, Petite rue des Feuillants, 4, à Lyon.

Cet établissement se recommande par les plus grands soins apportés à l'instruction des élèves, qui y trouvent dans un grand nombre de métiers en tous genres, fonctionnant sans interruption, toutes les facilités désirables pour perfectionner leurs études. (3173)

CAOUTCHOUC.

GRANDE MANUFACTURE D'ÉTOFFES IMPERMÉABLES EN CAOUTCHOUC

POUR VÊTEMENTS,

De M. FRITZ SOLIER, rue des Célestins, 6,

BREVETÉ

(sans garantie du gouvernement.)

Manteaux garantis tout laine, de 30 à 45 f., suivant la grandeur, supérieurs à tout ceux qui ne portent pas le nom de l'inventeur.

Manteaux à 25 f. en mérinos, laine et coton, comme l'article de Genève, ou 50 0/0 meilleur marché.

Manteaux d'enfant, de 13 à 18 f. Grande manufacture de draps pour billards, imperméables et ordinaires.

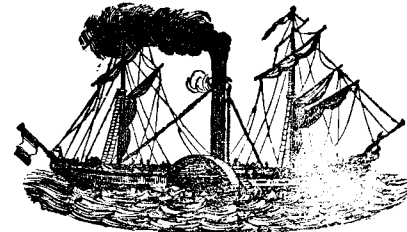
Prix de ces tapis: depuis 6 f. 50 c. jusqu'à 20 f. le mètre.

Tapis tout posés, depuis 25 f. jusqu'à 35 f., garantis de tous frais la première année.

Tapis supérieurs, trois ans de durée, de 40 à 50 f.

Tablettes à jouer, de 3 f. à 3 f. 75 c.

M. Fritz Solier ne fait qu'au comptant. (4113)



SERVICE SPÉCIAL ENORE

LYON ET VALENCE

PAR LES BATEAUX À VAPEUR L'AIGLE ET LE CYGNE.

Départs tous les jours du port de la Charité, à dix heures du matin. (7341)

MALADIES DES VOIES URINAIRES ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8275)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 25.

CAPSULES AU BAUME DE COPAHU

Pur, sans odeur ni saveur, pour la prompte guérison des écoulements récents ou chroniques, des pertes blanches, etc. — Prix actuel : 3 f. la boîte (au lieu de 4 f.). — Seul dépôt à Lyon, à la pharmacie, rue de la Préfecture, 5. (8313)